

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ARC FLEXIBOND

Part D : FR0011513530

Société de gestion : FINANCIERE DE L'ARC, groupe FINANCIERE DE L'ARBOIS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds vise à obtenir une performance annuelle nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé +1,5 %, sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans.

Il est classé « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

Son indicateur est l'€STR (« Euro Short Term Rate » - €STR) capitalisé. Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori. C'est une gestion active par rapport à son indice de référence.

Le processus de gestion est structuré selon une approche bidimensionnelle : d'un côté, une approche stratégique pour construire le portefeuille-cœur autour des différentes classes d'actifs obligataires et, de l'autre, une approche tactique pour gérer la poche satellite, composée de stratégies directionnelles, qui vient apporter un supplément de rendement.

La stratégie a pour objectif de capter une part significative de la performance lorsque les marchés sont haussiers et de limiter les pertes dans les phases de repli grâce à une gestion rigoureuse.

Le Fonds est principalement investi sur des supports obligataires et monétaires dont la répartition est optimisée pour atteindre l'objectif d'investissement. Le Fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille diversifié de valeurs des pays de l'OCDE, des pays de l'Union Européenne ou du G20, investi tant en obligations, qu'en titres de créances et instruments du marché monétaire ou qu'en instruments dérivés ou devises dans le but d'atteindre l'objectif de gestion.

L'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques sur la courbe de taux d'intérêt des pays de l'OCDE, des pays de l'Union Européenne ou du G20 via les marchés de taux et les marchés à terme et/ou les instruments dérivés et les devises.

Le Fonds pourra être exposé :

- Jusqu'à 100 % maximum de son actif net en produits de taux libellés en euro et/ou autres devises : titres de créance et/ou instruments du marché monétaire dont la notation minimale est BBB- (échelle S&P) selon la politique de notation de la société de gestion, libellés en euro et/ou autres devises, du secteur public ou privé principalement émis sur un marché réglementé de l'OCDE, sans contrainte de maturité ;

Et

- Dans la limite de 30 % de son actif net, le Fonds pourra être investi sans contrainte de maturité dans des obligations gouvernementales, des obligations et titres de créances à caractère spéculatif (« speculative grade » ou « high yield ») dont

la notation est inférieure à celle des titres « Investment Grade », ainsi que dans des obligations et titres de créance non notés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle a également recours à sa propre analyse de crédit ainsi qu'à des analyses de fournisseurs externes.

Les produits de taux sont gérés dans une fourchette de sensibilité de [-10 ; +10].

L'exposition aux pays émergents pourra s'élever à 15 % dont maximum 5 % en titres vifs.

Dans la limite de 30 % de son actif net, le Fonds peut s'exposer à un risque de change sur devises hors euro.

En matière de risques de durabilité, le Fonds n'intègre pas encore les critères ESG mais applique la politique d'exclusion, sectorielle et normative, de la Société de gestion. Il relève ainsi de l'article 6 du règlement SFDR / *Disclosure*.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts et actions d'OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et respectant les conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le Fonds peut investir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers en exposition jusqu'à 140 % de l'actif net ainsi qu'en couverture au risque de taux. Le Fonds peut également investir sur ces produits en couverture et en exposition sur le risque de change.

Le fonds aura recours aux CDS sur indices afin de se couvrir ou de s'exposer au risque crédit.

À titre accessoire, le Fonds pourra détenir des liquidités.

Le Fonds peut intervenir sur les dépôts, emprunts d'espèce, acquisitions et cessions temporaires.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : 3 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

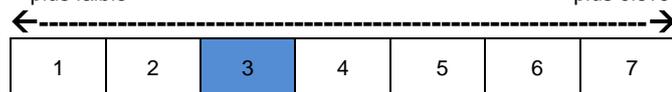
Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible
rendement potentiellement plus faible

À risque plus élevé
rendement potentiellement plus élevé



Le calcul de cet indicateur synthétique est basé sur l'ampleur des variations d'un indicateur obligataire (volatilité historique sur 5 ans) et constitue une mesure du niveau de risque et de rendement du fonds.

Cet indicateur permet de mesurer le risque auquel votre capital est exposé. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL PAR L'INDICATEUR DE RISQUE :

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs souverains, publics, semi-publics, ou privés par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents (titres spéculatifs), qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié à l'investissement dans des produits dérivés : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative à la hausse comme à la baisse.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

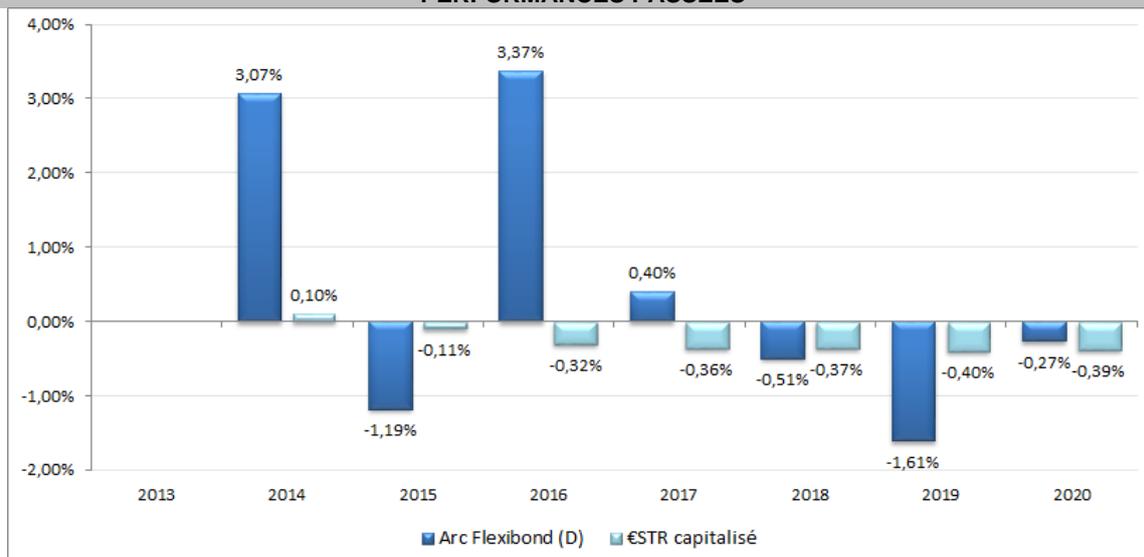
FRAIS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTRÉE	4,00 % TTC (*)
FRAIS DE SORTIE	Néant
(*) Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE	
FRAIS COURANTS	1,02 % TTC (**)
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	20 % TTC de la performance nette de frais au-delà d'€STR capitalisé +1,5 % et uniquement si elle est positive. 0,00 % de commission de surperformance a été prélevé au titre de l'exercice précédent.

(**) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financieredelarc.com.

PERFORMANCES PASSÉES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie et celle de l'indice est calculée coupons réinvestis. L'EONIA a été remplacé le 02/10/2019 par l'€STR. Entre cette date et le 31/12/2019, c'est l'EONIA « recalibré » (€STR + 0,085 %) qui a été utilisé puis l'€STR capitalisé.

DATE DE CRÉATION DU FONDS : 05/08/2013

DATE DE CRÉATION DE LA PART D : 25/02/2014

DEVISE DE LIBELLÉ DU FONDS : euro

INFORMATIONS PRATIQUES

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **FINANCIERE DE L'ARC** – 260, rue Guillaume du Vair, 13090 Aix-en-Provence
Service commercial : contact@financieredelarc.com – Tél : 04.42.53.88.90 – Site internet : www.financieredelarc.com.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion.

RÉGIME FISCAL : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

RESPONSABILITÉ : la responsabilité de Financière de l'Arc ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ses parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

L'OPC a opté pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

RÉMUNÉRATION : les détails actualisés de la politique de rémunération, des conditions, méthode de calcul et modalités de versement de la rémunération variable des collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC sont disponibles gratuitement soit en version papier sur demande auprès de la Société de gestion, soit sur son site internet : <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>. Cette politique décrit également la fonction de surveillance de cette politique.

Le Fonds propose d'autres types de parts, définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). FINANCIERE DE L'ARC est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14 juin 2021.